

## COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

### Conseil municipal du vendredi 28 août 2020 à 20h50.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français  
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale  
en date du vendredi 21 août 2020 en session ordinaire.*

*Toutes les mesures de sécurité sanitaires sont prises : salle appropriée non ouverte au public, distanciation  
entre chaque conseiller, gel avant et après le conseil, port du masque...*

**12 Présents** : Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Christian BAUD, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Maké LEGAIN, Laétitia LEPAN, Cyril MARQUISET, Florian POTHAT, Stéphane RAMELET, Max WETSTEIN.

**3 Absents excusés avec procuration** : Julian BRELOT donne procuration à Yves MAURICE, Eric MOREL donne procuration à Michel LANQUETIN et Claude DANLOUE donne procuration à Chantal JEANVOINE.

**Absent non excusé : 0**

**15 votants**

**Secrétaire de séance** : Maké LEGAIN

*Session ordinaire*

**Visite du secrétariat et des nouveaux aménagements : 20h 30**

**Début de séance : 20h50**

**Approbation en début de séance des derniers comptes rendus de Conseil municipal du 12 juin et du 10 juillet 2020, le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

## **① Délibérations :**

### **● Demande de subvention Banque Alimentaire :**

Vous trouverez ci-joint une description de l'activité de notre association, ainsi que notre budget prévisionnel pour cette année. La Banque Alimentaire de Franche Comté lutte depuis 35 ans contre le gaspillage alimentaire en

ramassant quotidiennement les produits invendus des grandes surfaces et producteurs de l'agroalimentaire. Les produits ramassés sont mis au service des associations et CCAS intervenant dans le champ de l'aide alimentaire. L'antenne de Besançon, aux Prés de Vaux, développe son activité pour l'agglomération bisontine, et les secteurs de Baume les Dames, Le Valdahon, Ornans, Quingey, Saint Vit. En 2019, elle a livré 1 452 tonnes de produits alimentaires, d'une valeur de 5 millions d'euros à 35 associations. Cette année, les équipes bénévoles poursuivent leur mission sans relâche, compliquée par les exigences de la crise sanitaire.

Bien implantée sur le territoire, la Banque Alimentaire de Franche-Comté travaille aussi avec l'Etat et les Collectivités locales pour aider à bâtir et faire vivre toute nouvelle structure qui puisse satisfaire le plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Mis à part ceux donnés par l'Etat et l'Union Européenne, 77% des produits alimentaires sont donnés, mais leur récupération quotidienne implique des coûts de transport (ramasses et livraisons) et de stockage important.

Notre financement est principalement constitué par une participation des associations partenaires au service rendu et par les subventions accordées par les collectivités locales pour le fonctionnement de nos antennes.

**L'association sollicite une aide financière de fonctionnement d'un montant de 410 euros au titre de l'année 2020.**

***Le Conseil municipal se prononce par 13 voix contre et 2 voix pour.***

**● Demande de subventions pour l'église (DETR, RBFC, Département, Grand Besançon Métropole) pour l'église (installation de panneaux photovoltaïques) :**

La rénovation de l'église passe par différentes demandes de subventions, des délibérations pour chaque organisme (cité en haut) doivent être prises. Le montant des travaux en cours d'études (vers le 15 septembre) sont estimés à environ 35 000 € HT, amortissement sur 8/10 ans (hors subventions).

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

**● Actualisation du poste pour Noël Bernard :**

A compter du 1er septembre 2020 M. Noël Bernard est recruté en tant qu'adjoint technique pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

**● Embauche de Mélanie Gay du 1er septembre au 30 septembre pour une mission temporaire :**

Recrutement par la mairie de Mélanie du 1er au 30 septembre sur une mission temporaire, pour un surcroît d'activité, en tant que contractuelle, durée hebdomadaire de travail : 35 heures en tant qu'adjoint administratif 1er échelon.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

**● Régie nomination du régisseur titulaire et mandataire suppléant :**

Concernant le mandataire suppléant de Mme Sonia Abraham en remplacement de madame Josette NICOLIN, il faut prendre une délibération pour la nomination d'un(e) nouveau(elle) mandataire suppléant(e)

Critères essentiels :

- personne majeure
- nationalité européenne permise
- cette personne si elle a la signature au niveau de la collectivité, elle ne peut pas être régisseur
- copie CIN et adresse

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour nommer comme mandataire suppléante madame Maké Legain, conseillère municipale, qui correspond aux critères.***

● **Ordinateurs et packs office pour le secrétariat de mairie :**

La société DELL n'acceptant pas de virement sur les articles en promotion (30% de remise), il faut effectuer le remboursement à l'Association Foire aux Saveurs d'Automne de Pouilly-Français qui a réglé par carte bleue pour le compte de la commune pour l'achat de :

-2 Ordinateurs OptiPlex 7070 Ultra Configuration BTO, clavier et souris sans fil Dell Premier KM717, français (AZERTY)  
**Total 2 678,95 € TTC**

-2 Pack Office 2010 Famille et Petite Entreprise :

**Total 118, 00 € TTC**

-2 Ecrans :

Écran USB-C Dell 27 - P2719HC, noir, sans socle cordon d'alimentation de 220 V,

**Total 462,24 € TTC**

**Soit un montant total TTC de 3259,19 €**

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour le remboursement à l'Association Foire aux Saveurs d'Automne.***

● **Compte épargne temps employés communaux :**

- Qui sont les agents concernés ?

Les fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public (à temps complet ou non complet) sous réserve qu'ils soient employés de manière continue et aient accompli au moins une année de service.

- Les agents exclus

- Les fonctionnaires stagiaires

- Les agents contractuels de droit public recrutés pour une durée < à 1 an

- Les agents contractuels de droit privé (CUI-CAE, apprentissage, ...)

- Les professeurs et assistants d'enseignement artistique

- Les assistants maternels et familiaux

L'instauration et la gestion du CET par la collectivité :

- Avis du Comité technique

- La saisine préalable du Comité technique (CT) est obligatoire pour la mise en place du CET. Son avis ne lie pas la collectivité.

- Délibération : il appartient à l'organe délibérant de déterminer les règles d'ouverture, de fonctionnement, d'alimentation, de gestion et de fermeture du CET, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

La délibération doit également prévoir le cas échéant :

- si l'alimentation du CET par report d'une partie des jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires par exemple) est possible. A défaut, le CET ne pourra être alimenté que par le report de RTT, de congés annuels ou de fractionnement.

- si une indemnisation sous forme de compensation financière (paiement forfaitaire des jours) ou de la prise en compte des jours au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) est autorisée. A défaut, l'utilisation des droits épargnés ne pourra être réalisée que par la prise de jours de congés.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

● **Adat : convention relative à la mission d'assistance informatique aux collectivités prestation optionnelle de sauvegarde et de restauration des données :**

À l'heure où l'informatique est prédominante, la continuité de l'activité est au centre des préoccupations : sauvegarde des données essentielles, support utilisateur, anticipation des pannes, protection contre les menaces des crypto virus. L'AD@T apporte une solution optimisée à la mise en place d'outils évolués et performants pour répondre au contexte sécuritaire.

Un audit préalable est réalisé en concertation avec la Collectivité : il a pour but d'identifier les besoins de sauvegardes, de les formaliser et d'en définir la fréquence. La sauvegarde concerne les données critiques liées à l'activité de la collectivité :

Les bases de données Berger Levrault et les fichiers spécifiques s'y rapportant. Les fichiers « bureautiques » identifiés préalablement lors de l'audit.

L'AD@T s'appuie sur un outil référentiel diffusé par Magnus-Berger-Levrault : BL. Pilot IT.

Les sauvegardes sont planifiées et le système s'assure de leur cohérence et de leur intégrité. Ce dispositif permet la diffusion d'un antivirus paramétrable et spécifiquement compatible avec la suite logicielle Emagnus de Berger-Levrault. L'ensemble du dispositif est pourvu d'un outil d'administration détenu par l'AD@T afin de superviser l'état général des sauvegardes des différents sites adhérents et d'alerter en cas de mise en échec de la procédure de sauvegarde.

**Les montants sont les suivants : Audit de Sauvegarde :**

**Forfait comprenant la définition du périmètre de sauvegarde en liaison avec la collectivité, les paramétrages divers, la formation à la compréhension et l'utilisation de l'outil : 100 € HT/poste dans la limite de 3 postes, 50 % appliqué à compter du 4ème poste.**

**A l'issue de l'audit technique et financier, la collectivité peut refuser de souscrire au service de sauvegardes externalisées. Elle se verra alors appliquer une tarification de 100 € HT par poste audité, plafonné à un montant équivalent à une demi-journée de prestation AD@T (Pour information : 320 € HT - Tarif de référence 2019)**

**Collectivités avec un seul poste**

**Population < à 300 habitants 15 € HT/mois, population > à 300 habitants : 20 € HT/mois**

**Collectivités avec plusieurs postes sans serveur**

**Forfait poste : 20 € HT/mois + 6 € HT/poste supplémentaire**

**Collectivités avec un serveur**

**Serveur : 27 € HT + 6 € HT/poste supplémentaire**

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour donner pouvoir à M. le Maire pour signer la convention relative à la mission d'assistance informatique aux collectivités prestation optionnelle de sauvegarde et de restauration des données***

● **Fondation du Patrimoine :**

Adhésion à la Fondation du patrimoine pour soutenir son action.

La mise en valeur et la sauvegarde de notre patrimoine régional constituent une action essentielle pour l'attractivité et le développement économique de notre territoire.

Être membre vous permet de :

-Contribuer, développer, découvrir, participer au développement du patrimoine national et régional.

**Pour une commune de moins de 1000 habitants le montant est de 75 € minimum**

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour adhérer à hauteur de 100 €***

● **Location et caution de l'appartement situé 10 Place de la Mairie 25410 Pouilley-Français (2eme étage)**

**1.LOCATION, CHARGES ET CAUTION :**

Le loyer ne comprend pas, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives : taxe d'habitation, l'eau (SIEVO) et l'assainissement (Grand Besançon Métropole), le chauffage, l'électricité (ENEDIS), l'accès Internet, la redevance télévision, le téléphone, le ménage et la taxe des ordures ménagères (Grand Besançon Métropole), **le montant de la caution est de 500 € net (cela correspond au montant du loyer).**

**2.PRIX DU LOYER :**

Le montant du loyer est de 500 € net mensuel (à verser au trésor public de St Vit par virement mensuel), hors charges voir point 1.

**3.OBJET DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage professionnel et pour une habitation principale et ne sera en aucun cas sous-louée.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

● **Inscription de 3 parcelles pour le régime forestier :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

•la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Pouilley-Français, d'une surface de 93 Ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 07/09/2017. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
  - les parcelles achetées par la commune doivent être soumises au régime forestier dans un délai de cinq ans
- En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la soumission au régime forestier des parcelles cadastrées OB 212, OB 202 et OB 763 d'une superficie respective de 46.54 ares, 37.32 ares et 26 ares achetées au cours des années précédentes.

*Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.*

## **② Points d'information et de décision :**

- Convention de partenariat entre GBM, l'association Côté Cour et Pouilley-Français le 18 novembre à la Maison pour tous,
- Réorganisation du secrétariat et horaires d'ouverture (mardi et vendredi) au 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- Travaux église : point sur l'appel d'offre en cours,
- Se renseigner auprès de la SPA pour la stérilisation des chats (cout et méthode) : Claude danloue,
- Pylône en attente d'une rencontre avec le prestataire,
- Incivilités (prendre des mesures en commission) et 3 panneaux déchets en forêt à réaliser (voir avec la commune de St Vit),
- Paiement de proximité,
- Demande commerçant ambulant : avis négatif à donner,
- Covid 19 et rentrée des écoles (élections du bureau du SIVOS prochainement),
- Achat maison Mme Nottet, attendre les estimations,

## **③ Dossiers à présenter lors des prochaines réunions de Conseil municipal :**

- ~~① Conseil municipal des jeunes,~~
- ~~① Eglise~~
- Cimetière,
- Présentation de GBM, compétences GBM : eau/assainissement, routes, SIEVO,
- ONF/Forêt de PF,
- PLU, PLUI, SCOT,
- SYDED,
- ZAC d'activité,
- Travaux cœur du village,
- Visite de la STEP,
- SIVOS,
- Bibliothèque,
- Projet éolien,
- Haut débit.

## **④ Tour de table et divers :**

- Taille de la haie de la maison JANIER (Michel Lanquetin s'en occupe),
- Incivilités et dégradations dans le village en hausse (frisette du préau de l'école arrachée, incendie d'un Algeco au stade, panneaux d'affichage de l'école et arrêt de bus vers l'école dégradés, bouteilles cassées, serrures forcées etc.), des enfants de plus en plus jeunes à partir de 13 ans ! Un rappel sera fait aux parents sur leurs responsabilités !
- Point sur le haut débit à la prochaine réunion,

## 5 Feuille de présence :

| Nom  | Signature des présents  | Nom   | Signature des présents  |
|--|---|---|---|
| Yves MAURICE   |    | Myriam FUMEY-BOUGAUD                                  |    |
| Catherine DUC  |    | Julian BRELOT<br><i>Proclamation<br/>Yves Maurice</i> |    |
| Michel LANQUETIN   |    | Maké LEGAIN   |    |
| Chantal JEANVOINE  |    | Laétitia LEPAN  |    |
| Claude DANLOUE<br><i>Proclamation -<br/>cheval Teauone</i> |  | Cyril MARQUISET                                       |  |
| Eric MOREL<br><i>Proclamation<br/>Arde Lanquetin</i>       |  | Florian POTHAT  |  |
| Christian BAUD   |  | Stéphane RAMELET                                      |  |
| Max WETSTEIN   |  |   |   |

Fin de séance : 22h 20

Yves MAURICE, maire